



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 28.06.2022, **Publication répétée:** 27.06.2022, 29.06.2022

Numéro de publication: BH00-0000007744

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Genève, Rue David-Dufour 5, 1205 Genève

Sommation des autres personnes concernées, Olympica Creative SA

2. Publication

Organisation concernée:

Olympica Creative SA
CHE-106.409.782
rue de Lausanne 16
1202 Genève

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'exerce plus d'activités et n'a plus d'actifs réalisables. L'entité juridique a été sommée sans résultat de faire valoir un intérêt au maintien de l'inscription auprès de l'office du registre du commerce (art. 934, al. 2, 1^{re} phrase, CO). Les autres personnes concernées sont donc sommées, en vertu de l'art. 934, al. 2, 2^e phrase, CO) de faire valoir auprès de l'office du registre du commerce, dans le délai indiqué, leur intérêt fondé au maintien de l'inscription de l'entité juridique. Si, dans le délai imparti, personne ne fait valoir d'intérêt au maintien de l'inscription, la radiation de l'entité juridique est ordonnée par l'office du registre du commerce (art. 934, al. 2, 3^e phrase, CO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche (art. 934, al. 3, CO).

Délai : 30 jours

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Genève,
Rue David-Dufour 5, P.O.B. 64, 1211 Genève 8,
1205 Genève